

INAUGURATION - SAINT-DIDIER-DE-FORMANS

COLLÈGE JEAN MOULIN

COLLÈGE
JEAN MOULIN

Saint-Didier-de-Formans

AIN
le Département

Samedi 18 novembre 2023 - Saint-Didier-de-Formans

Inauguration du collège Jean-Moulin

Le Département de l'Ain porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens. Pour faire face au dynamisme démographique, le Département poursuit ses investissements pour permettre aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative de travailler dans des établissements fonctionnels, à taille humaine et correctement dimensionnés.

L'évolution des effectifs sur le secteur de Trévoux a conduit le Conseil départemental à décider la construction d'un nouveau collège à Saint-Didier-Formans, en remplacement du collège situé à Trévoux. La reconstruction du collège sur un nouveau site s'est avérée la solution la plus appropriée, le bâtiment trévoltien se prêtant mal à une restructuration en raison de son implantation sur un site contraint. Par ailleurs, la vétusté du collège datant de 1972 aurait nécessité des travaux trop coûteux pour le mettre en conformité avec les normes fonctionnelles et environnementales actuelles.

Débutés en août 2021, les travaux se sont achevés cet été ce qui a permis au nouvel établissement d'ouvrir ses portes en septembre dernier.

”



Je me réjouis de l'ouverture du nouveau collège de Saint-Didier-de-Formans car il était attendu depuis longtemps ! La construction d'un nouvel établissement scolaire sur le canton était devenue indispensable compte tenu de l'évolution des effectifs et de l'état de l'ancien collège de Trévoux dont la rénovation aurait été compliquée et coûteuse. Je souhaite à tous les élèves et à l'ensemble de la communauté éducative de s'épanouir pleinement au sein de ce nouvel établissement.

Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain

”

Ce nouvel établissement, réalisé par le Département, a été aménagé et équipé d'outils performants et adaptés aux collégiens, afin de les accompagner au mieux vers leur réussite scolaire.



Véronique Baude
Vice-présidente déléguée à la jeunesse,
aux collèges, à l'éducation
et à l'enseignement supérieur

”

Nous sommes fiers de ce nouvel établissement, composé également d'un bassin de rétention pour la récupération des eaux pluviales, de parkings pour les voitures et les cars scolaires, d'une voie cyclable, d'espaces verts et d'une grande cour de récréation permettant aux élèves de s'épanouir dans leur collège. Nous avons apporté une attention particulière à la performance énergétique de l'équipement, à la transition écologique et à la qualité du confort de travail.



Pierre Lurin
Vice-président délégué aux finances,
aux bâtiments et aux moyens généraux

UN NOUVEAU COLLÈGE

Situé en périphérie de Saint-Didier-de-Formans, à la frontière de Trévoux, Toussieux et Sainte-Euphémie, le collège prend place dans un parc de 3 hectares acquis par la Communauté de communes. La maîtrise d'ouvrage des travaux a été confiée au Département. Le cabinet Bel Air Barillot* à Bourg-en-Bresse a été choisi pour élaborer le projet architectural.

* *Equipe de maîtrise d'œuvre : cabinet Bel Air Barillot (mandataire) / LP Vernay / Synapse Construction / cabinet Fraïrot / Archigraph / Rez'on / atelier Chardon Paysages*

Le collège peut accueillir 30 classes, soit 750 à 900 élèves.

Il est implanté sur une emprise de 3 860 m² et comprend deux étages. La cour s'étend sur 4 189 m². Un bâtiment de 5 logements, des parkings pour les voitures et les cars scolaires, mais aussi des espaces verts et un bassin de rétention pour la récupération des eaux pluviales complètent le projet.

Le Département a apporté une importance particulière à la performance énergétique de l'équipement. Il veille, en effet, à construire des établissements sobres en consommation d'énergie globale par la réduction des besoins en énergie des bâtiments, le recours à des systèmes efficaces pour limiter la consommation d'énergie, le déploiement d'énergies renouvelables, l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclables. S'agissant du collège de Saint-Didier-de-Formans, il répond à la « Réglementation Thermique 2012 » : production de chauffage par chaudière gaz à condensation Isolation par l'extérieur, cuve de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires élèves, utilisation de bois certifiés issus de forêts exploitées durablement pour la charpente, les plinthes et les portes.

UN NOUVEAU GYMNASÉ

En parallèle de la réalisation du nouveau collège, la Communauté de communes de Dombes Saône Vallée a procédé à la construction d'un gymnase.

Il se répartit en deux salles : une salle multisport de 1080 m² avec un emplacement réservé pour une possible implantation future d'un mur d'escalade et une salle d'activités de 170 m². A cela s'ajoute 250 places en tribune, des vestiaires (2 hommes et 2 femmes et 2 vestiaires pour les arbitres), des sanitaires, des rangements, un espace bar avec réserve, une salle des professeurs, une salle de réunion et un espace extérieur avec une piste d'athlétisme de 100 mètres. Ce gymnase est destiné aux élèves du collège, mais également par aux associations du territoire sur les créneaux hors temps scolaire. Le gymnase vient ainsi compléter l'offre des équipements sportifs déjà disponibles sur le territoire.



EN CHIFFRES

→ Coût du projet (études, travaux, frais divers) : 27 M€ TTC

- Collège : 18 M€
- Gymnase : 6,5 M€
- Parties communes et autres dépenses sommites : 2,5 M€

→ Financement

- Collège et logements : 100 % Département de l'Ain
- Gymnase : 100% Communauté de communes Dombes Saône Vallée
- Parties communes : 80% Département de l'Ain ; 20 % Communauté de communes Dombes Saône Vallée

UN NOUVEAU GIRATOIRE

Afin d'accompagner la construction du collège et du gymnase, le Département a également entrepris, en partenariat avec les communes, un réaménagement complet des voies départementales situées à proximité.

Un nouveau giratoire a ainsi été créé et permet d'assurer la sécurité des déplacements et un accès facilité à ces nouveaux équipements. Une zone 30 avec plateaux ralentisseurs a été aménagée pour réduire les vitesses à l'approche du collège, et des aménagements spécifiquement réservés aux piétons et aux cyclistes permettent aujourd'hui de sécuriser et de faciliter le recours à ces modes de déplacement.

Cet aménagement représente un investissement de 660 000€ TTC financé à 100% par le Département de l'Ain.



CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr